# 

* Date : 04-09-2017
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2017031010
* Auteur : MINISTERE DE LA DEFENSE

Armée. - Marine
Passage du cadre des officiers de carrière vers le cadre des officiers de réserve
Par arrêté royal n° 1800 du 6 juin 2017, la démission de l'emploi qu'il occupe dans la catégorie des officiers de carrière de niveau A, présentée par l'enseigne de vaisseau Dierckens F., est acceptée le 1
er juin 2017.
Il passe à cette date, avec son grade et son ancienneté, dans la catégorie des officiers de réserve dans le corps du personnel de la marine.
Pour l'avancement ultérieur, il prend rang d'ancienneté d'enseigne de vaisseau du cadre de réserve le 28 septembre 2013.